AR Prefecture
079-257902205-20250415-2025BU0415RH2-DE
Reçu le 18/04/2025

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 15 avril 2025

Date de publication : 18/04/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 8/04/2025	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 avril 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD
Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Était également présent en visioconférence :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN

Délibération portant création d'un emploi permanent d'attaché
(Poste d'animateur du centre de ressource de l'antenne de Vendée)

AR Prefecture

079-257902205-20250415-2025BU0415RH2-DE
Reçu le 18/04/2025

Délibération portant création d'un emploi permanent d'attaché (Poste d'animateur du centre de ressource de l'antenne de Vendée)

Contexte

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Animer le centre de ressources du Parc naturel régional du Marais poitevin situé à l'antenne de Vendée (accueil du public, recherche documentaire et suivi des prêts, gestion de la banque d'images, indexation et catalogage des documents, gestion et valorisation des ressources)
- Assurer l'accueil du pôle des espaces naturels à St Denis du Payré.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Bureau de créer, à compter du 1er juin 2025, un emploi permanent d'animateur du centre de ressources, relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché, à temps complet.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'attaché à temps complet (35 heures hebdomadaires), afin d'assurer la mission d'animation du centre de ressource,
Considérant le tableau des effectifs,

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> de créer un emploi permanent sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions d'animateur du centre de ressources, à temps complet à raison de 35h, à compter du 1er juin 2025,
> de modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,
> d'autoriser le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
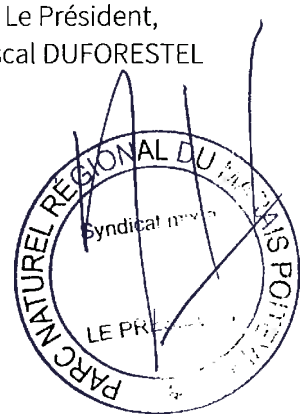
Le Président,
Pascal DUFORESTEL